

COMMUNE D'ETTERBEEK
Aménagement du Territoire
Monsieur Alex MAGOTTEAUX
Avenue d'Auderghem, 113-117
1040 ETTERBEEK

V/Réf : U07/YS/AM/7567
N/Réf. : AVL/CC/ETB-2.137/s.413
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Place Saint-Antoine, 12. Rehausse de la toiture et construction d'une véranda. Demande de régularisation.

En réponse à votre lettre du 8 mai 2007 sous référence, réceptionnée le 10 mai, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 23 mai 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une maison inscrite au projet d'inventaire du patrimoine monumental (datant d'avant 1932) et située dans la zone de protection de l'église Saint-Antoine de Padoue, classée comme monument. Elle porte sur la régularisation d'anciennes transformations réalisées sans autorisation, à savoir le surhaussement de la toiture avec placement d'un chien assis dans le versant arrière pour permettre d'utiliser les combles comme atelier ainsi que l'aménagement d'une véranda au niveau du rez-de-chaussée.

Le profil de toiture qui résulte de ces transformations est assez incongru et est d'autant plus visible qu'aucune maison n'occupe actuellement la parcelle mitoyenne. Leur désagrément visuel sera donc atténué lors de la construction future de cette parcelle.

Cela étant et ***vu l'ancienneté des travaux, la Commission ne souhaite pas émettre de remarques particulières sur la présente demande de régularisation.***

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copies à : A.A.T.L. – D.M.S. : Mme F. Cordier
A.A.T.L. – D.U. : Mme. F. Remy